

ETUDE DES ZEC SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ARGENS

Compte rendu du COTECH n°1

Date de la réunion : 20/03/2018 **Lieu** : Sous préfecture
Date de diffusion : 27/03/2018 **Rédacteur** : Adrien GUIHEUX
Draguignan

Coordonnées des participants			P ¹	A-E	D
SMA	Jean-François AZENS Directeur technique	jf.azens@syndicatargens.fr	X		X
Agence de l'Eau RMC	Vincente MAYEN Chef de projet	vincent.mayen@eaurmc.fr		X	X
	Peggy BOURIANNE Chargée d'intervention milieux 83	peggy.bourianne@eaurmc.fr	X		X
DDTM 83	Chantal REYNAUD Service eau et milieux aquatiques agriculture environnement et forêt (SEMA)		X		X
CD 83	Anne THEVENOT Chef de service CD 83	athevenot@var.fr	X		X
Ville de Fréjus	Kévin BERGERON Animateur Natura 2000	k.bergeron@ville-frejus.fr	X		X
	Aurélien DESA Service lutte contre les inondations	a.desa@ville-frejus.fr	X		X
Provence verte	Dominique ROMBAUD Chargée de mission Natura 2000 Syndicat mixte du Pays de la Provence verte	n2000@paysprovenceverte.fr	X		X
AFB	Fabrice CUESTA Inspecteur environnement	sd83@afbiodiversite.fr	X		X

¹ P : présent / A-E : Absent, excusé / D : pour diffusion

Communauté de Communes Lac Gorges du Verdon	Cédric DUBOIS Directeur Technique	cdubois@cclgv.fr	X		X
Communauté de Communes Cœur du Var	Olivia MAGNOUX Chargée de Mission Eaux et Milieux Aquatiques	omagnoux@coeurduvar.com	X		X
Fédération de Pêche du Var	Julien PREYNAT Chargé de Mission	j.preynat@fedepechevar.com	X		X
ECOSPHERE	Hervé GOMILA Chef de projet Environnement	hervé.gomila@ecosphere.fr	X		X
ECOSPHERE	Bénédicte CORNUAULT CULORIER Chargée d'étude faune	benedicte.culorier@ecosphere.fr		X	X
ECOSPHERE	Ludovic LEJOUR Chargé d'étude flore et ingénierie écologique	ludovic.lejour@ecosphere.fr	X		X
ISL	Jérémy SAVATIER Directeur de projet	savatier@isl.fr	X		X
ISL	Gwendal SENECHAL Chef de projet hydraulique	senechal@isl.fr		X	X
ISL	Adrien GUIHEUX Ingénieur de projet hydraulique	guiheux@isl.fr	X		X
ISL	Caroline VARON Responsable d'offre	varon@isl.fr		X	

1 OBJET DE LA REUNION

L'objet de cette première réunion du COTECH de l'Action 59 est de présenter les objectifs de l'étude et la méthodologie que souhaite mettre en place le groupement.

2 COMPTE-RENDU DES ECHANGES

Les questions/échanges qui ressortent de la présentation (dont le diaporama est fourni en annexe) sont listées ci-après.

Remarques générales de l'Agence de l'Eau :

- L'Agence de l'Eau (AE) mentionne que le 11^e programme de l'AE, en cours d'élaboration, est bien en phase avec ce type d'aménagements et ce type d'étude. De même, cette action pourra servir de base pour l'élaboration à venir du SAGE Argens (et de son PAGD - Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques).
- De même, il est rappelé que les 3 grandes fonctions des zones humides (hydraulique, écologique et biogéochimique) doivent être analysées pour chacune des ZEC potentielles (ce qui n'était pas le cas de l'étude précédente, seulement critère hydraulique). Il sera important de ne pas s'intéresser qu'aux fonctions écologiques ou hydrauliques que rendent les ZH et les ZEC, mais bien à la totalité des fonctions que peut rendre un tel milieu, notamment les fonctions biogéochimiques, l'impact sur la ressource (souterraine, superficielle), et les possibilités de sauvegarde de cette dernière. Un travail sur les échanges nappes/eaux superficielles et les possibilités d'optimisation que pourrait offrir la ZEC sera intéressant à mener. Ce travail ne pourra se faire que sur la base de la bibliographie existante, puisqu'il n'est pas prévu d'investigations complémentaires à ce stade (mesures stationnelles qualité etc).
- Pour la priorisation des ZEC, un critère important sera les fonctionnalités assurées par la ZH/ZEC. A ce titre, il sera intéressant de se pencher sur l'étude des fonctionnalités des ZH qu'avait réalisée le CEN.
- Les fonctions assurées par les milieux sont importantes, tout autant que les menaces/pressions de la zone sur le milieu.

Remarques générales de la DDTM 83 :

- La DDTM 83 demande pourquoi l'Action 59 du PAPI a retenu une dizaine de ZEC à fort potentiel et une vingtaine de ZEC patrimoniales. Le SMA répond que ces chiffres, qui restent des ordres de grandeur, ont été estimés sur la base de faisabilité et de contraintes budgétaires ; ces chiffres paraissaient des quantités raisonnables. Cette trentaine est bien destinée à aboutir à des programmes concrets. Concernant les autres sites identifiés lors de l'état des lieux, s'ils ne seront pas destinés à être poursuivis dans les phases ultérieures de l'étude, ils seront tout de même mentionnés dans les études préliminaires, et pourront faire l'objet ultérieurement d'actions sur le

territoire pour diverses raisons (changement de contexte, opportunités diverses). A minima, un porté à connaissance des communes pour intégration et préservation dans les PLU serait bénéfique. En effet, la DDTM indique que les ZEC ne sont actuellement pas bien protégées juridiquement par rapport aux aménagements à venir, même dans les zones où un PPR est prescrit.

- Est-ce qu'un critère de sélection pourrait être la possibilité d'identification d'un gestionnaire de la ZEC (notamment dans le cas des ZEC patrimoniales) ? Il sera indiqué le maître d'ouvrage pressenti, mais cela ne sera pas nécessairement un critère éliminatoire de ne pas avoir de maître d'ouvrage à ce stade, puisqu'il pourrait être identifié ultérieurement (ENS du Département, prise en charge par les intercommunalités, le CEN etc).

Remarques générales de la CCCV :

- Est-ce que cette action sera en lien avec les autres actions PAPI ? Le SMA indique que le phasage des différentes études et leur synchronisation décideront de la possibilité de faire interagir les actions entre elles, mais il est évident que s'il y a possibilité, il ne faudra pas s'en priver, comme c'est le cas aujourd'hui sur le secteur de Trans en Provence, visé par l'Action 35. Une rencontre entre le prestataire de l'Action 35 et le groupement a été réalisée le mois dernier en ce sens. De même, on sait par exemple que la CAVEM cherche une mesure compensatoire dans le cadre de l'Action 48 (à confirmer par le SMA ?) ; il serait intéressant de regrouper ces deux actions. Il y a consensus sur l'importance de mettre en compatibilité les différents projets et actions du PAPI dans une logique gagnant / gagnant.
- Une solution pour assurer la préservation des ZEC identifiées mais non retenues serait de les remettre aux mains des collectivités afin de les inscrire dans les documents d'urbanisme. Il faut une prise de conscience, les sensibiliser.
- En termes de possibilités de ZEC aménageables, le SMA donne l'exemple de gravières, qui pourraient faire l'objet d'aménagement de berge par remblais partiels lorsqu'un projet d'aménagement en lit mineur est réalisé à proximité, et que ce dernier est excédentaire en matériaux. Cet exemple montre bien la possibilité d'interconnexion entre les différents projets du bassin versant. L'aménagement des ZEC à fort potentiel revêt des objectifs croisés : gestion de la charge sédimentaire, limitation des périodes d'étiage, reméandrage, rechargement de la nappe, reconnexion de bras morts, mobilité du cours d'eau...

Sur la présentation du site potentiel à Trans en Provence :

- L'Agence de l'Eau note qu'un plan de gestion pourrait avoir un intérêt afin de redonner un caractère plus humide à cette zone.
- La DDTM réagit sur le fait que la zone ne semble rentrer ni dans un type ZEC à fort potentiel ni patrimoniale. Le groupement répond qu'elle s'insère plutôt dans une ZEC patrimoniale, et qu'il y a des aspects (hors hydraulique) plutôt intéressants à étudier. Cela pourrait passer par des aménagements à visée pédagogique par exemple (Agence de l'Eau) ou a minima par une prescription de maintien de la zone et de

sauvegarde de ces fonctionnalités. La DDTM et le Département insistent sur la nécessité que la totalité des ZEC doivent être préservées, et pas seulement les 30 ou 50 choisies. Une décision politique serait intéressante afin que l'on ne se retrouve plus avec des pertes de milieux naturels, comme il peut être observé partout dans le bassin versant, et notamment en basse vallée (Ville Fréjus, secteur RD8 au niveau de la base ULM par exemple).

- L'Agence de l'Eau insiste sur le fait que cette étude doit être un levier pédagogique à destination des élus pour montrer l'intérêt de ces zones, et la nécessité de leur sauvegarde. C'est également l'occasion de montrer des réalisations concrètes.
- Aussi, un autre critère intéressant à mettre en valeur dans l'analyse pourra être celui d'une possibilité d'action rapide (maîtrise foncière, opportunité d'aménagement car projet en cours, etc.). A ce titre, la zone de Trans sur la Nartuby est un exemple, puisque l'opportunité foncière existe.
- Il a enfin été évoqué l'optimisation hydraulique de sollicitation de la ZEC dès les périodes de retour annuelle/biannuelle, en lien avec un réaménagement favorisant le caractère humide de la zone, si cela a un intérêt pour les enjeux à l'aval.

Sur le secteur de Lorgues :

- Ce dernier avait été identifié pour des problématiques de ripisylve, et aussi en termes de ressources stratégiques lors des études du barrage d'Entraigues (cavité effondrée, refuge pour chiroptères ?).

Sur les Sites potentiels identifiables dès à présent :

- Dominique Rombaudo indique que dans les sites Natura 2000, plusieurs zones humides identifiées dans l'inventaire des ZH du Var font l'objet de plans de gestion (Tourtour, plaine de Jonquerolles, lac Redon, marais de Gavoti, etc.). Sur ces sites, un plan de conservation des milieux naturels associé à des mesures agro-environnementales (MAE : création de zones tampons, plantations de haies, bandes enherbées, bonnes pratiques culturales, etc.) a été validé et financé notamment par le FEADER. Cette convention dure jusqu'à fin avril 2019, mais est potentiellement renouvelable. La question de l'interface avec la présente étude a été posée.
- En marge de ces sites potentiels, il est rappelé l'importance de l'agriculture dans la tenue des bonnes pratiques sur les ZEC, et du financement des agriculteurs pour subventionner les services environnementaux rendus par rapport aux baisses de productivité éventuelles (inondations de parcelles, etc.). Ces subventions doivent perdurer voire se renforcer.
- Il est notamment prescrit la conservation des prairies humides (fauches) sur ces secteurs Haut-Argens. D'après l'Agence de l'Eau, sur le secteur Haut Argens, de nombreux sites semblent potentiellement intéressants comme la Meyronne et le Cauron. La Fédération de pêche précise qu'un secteur en aval de Bras est aujourd'hui trop peu débordement (?) sur 600ml, avec un potentiel piscicole pourtant intéressant en amont et en aval. Ce secteur serait largement surdimensionné avec une zone lentique intéressante pour le milieu. Le Département indique que les secteurs du

Cauron en amont de Bras ont un système de ZEC particulièrement fonctionnel. Le secteur des marais de l'Argens, au niveau des sources serait aussi intéressant.

- Le CEN Var est propriétaire/gestionnaire de zones humides (secteur lac Redon), un secteur en toit de nappe, dont les fonctionnalités ont été prouvées lors des études hydrogéologiques en cours. Les secteurs de Gavoti et Révaou sont aussi cités.
- Le Département demande quelle est la stratégie sur l'Aille, qui semble avoir une incidence non négligeable sur le ruissellement observé en basse vallée. Le SMA indique qu'une action PAPI est inscrite pour l'aménagement d'un barrage écreteur de crue et que les études vont démarrer prochainement.
- La zone humide de St Pierre de Tourtour (prairies humides proches de la Florieye), les sources de l'Eau salée à Barjols, tout comme l'ancienne gravière de Pardigon (en rive droite, sur la commune du Thoronet) ne semblent pas suffisamment inondées aujourd'hui suite à des remodelages.
- L'AE mentionne qu'un croisement simple entre les ZH et les ZEC est intéressant pour en faire ressortir des zones intéressantes pour la présente étude.

Les partenaires à associer à la présente étude :

- Le Conservatoire du littoral, au moins jusqu'au territoire du Muy, notamment pour sa maîtrise du foncier, mais aussi pour les mêmes compétences que les services gestionnaires ENS, et le CEN.

3 SITE EXTRANET

Pour ces échanges, ISL met à disposition des partenaires un site extranet dédié à l'étude. Ce site est personnalisé et sécurisé. Cette plateforme permet d'échanger des fichiers pouvant atteindre 1 Go.

Les identifiants de connexion à cet extranet sont :

Utilisateur : ZECargens

Mot de passe : sma_isl

Il est accessible via :

- le lien <http://extra.isl.fr> avec les identifiants fournis,
- l'adresse : ftp://ZECargens:sma_isl@extra.isl.fr,
- un logiciel type client FTP comme FileZilla.

Son utilisation pour le partage des documents n'est pas obligatoire, en fonction des préférences de chacun.

Les partenaires ont ainsi la possibilité par retour de mail ou par l'intermédiaire de la plateforme de faire passer les documents qui leur semblent importants de prendre en compte pour la présente étude.

Remarque : penser à prévenir ISL (senechal@isl.fr) lors du dépôt d'un document sur le site extranet.

4 SUITES DE L'ETUDE

Prochaines échéances :

- Recueil de données : liste des documents à mettre à jour, et commencer bases de fiches de lecture.
- Continuer investigations sur le site de Lorgues et Trans en Provence.
- Programmer visites sites potentiels avec l'Agence de l'Eau.

La date et l'objet de la prochaine réunion reste à fixer.